1 BASE DE LA VENTE

1.1 Toutes les ventes effectuées par IM à l'Acheteur sont soumises aux présentes conditions. L'acceptation des présentes conditions par l'Acheteur est réputée résulter (i) de la signature des présentes conditions par l'acheteur ou (ii) de la réception par l'Acheteur des présentes conditions par tout moyen y compris à travers un lien électronique (iii) de l'accès par l'Acheteur des présentes conditions à travers un lien électronique ou par tout autre moyen, selon ce qui se produit en premier.

1.2 Les présentes conditions et tout document auquel elles font référence s'appliquent à la vente de tous les produits à l'acquéreur et remplacent tous les accords, arrangements et conventions antérieurs. L'acceptation par IM du bon de commande de l'acheteur est limitée aux présentes conditions, sans aucune modification ni exception. Les conditions supplémentaires figurant sur un document de l'acheteur (par exemple, une commande) n'auront aucun effet (c'est-à-dire qu'elles ne modifieront pas les présentes conditions et ne s'y ajouteront pas, que IM s'oppose ou non à ces conditions). TOUTE CONDITION DIFFÉRENTE OU SUPPLÉMENTAIRE FIGURANT DANS UN BON DE COMMANDE, UNE FACTURE OU TOUT AUTRE DOCUMENT SOUMIS PAR L'ACHETEUR EST EXPRESSÉMENT REJETÉE PAR LES PRÉSENTES ET N'AURA AUCUNE FORCE NI AUCUN EFFET.

1.3 Dans le cas de commandes passées par des moyens électroniques qui font référence à des conditions générales de l'acheteur, la prise en compte automatique de cette commande par IM dans son système équivaut à un rejet des conditions générales de l'acheteur et à une offre de fourniture des produits et/ou services commandés sur la base des présentes conditions.

1.4 Sans préjudice de l'application des présentes conditions, des conditions supplémentaires et plus détaillées peuvent s'appliquer à certains produits et/ou services, y compris des conditions spécifiques applicables aux prix spéciaux proposés par les fournisseurs par l'intermédiaire d'IM ("conditions spéciales"), et des conditions supplémentaires peuvent s'appliquer en ce qui concerne les livraisons d'IM et d'autres aspects de son activité. Toutes les conditions supplémentaires et les conditions spéciales mises à jour seront disponibles sur le site web d'IM http://ae.ingrammicro.com/or et mises à la disposition de l'acquéreur par d'autres moyens. En acceptant ces conditions, l'Acheteur accepte d'être lié par ces conditions supplémentaires et spéciales telles que mises à jour de temps à autre. Il est de la responsabilité de l'Acheteur de consulter ces conditions supplémentaires et particulières avant chaque transaction avec IM. L'Acheteur accepte d'indemniser IM pour toute réclamation faite par les fournisseurs à l'encontre d'IM en raison du non-respect par l'Acheteur de ces conditions spéciales.

2 DÉFINITIONS

2.1 "Fournisseur de Cloud/MSP" désigne les fournisseurs de logiciels/matériels pour centres de données/appareils et de logiciels/matériels de cybersécurité qui gèrent des programmes dans le cadre desquels les Acheteurs participants reçoivent des droits d'utilisation des Produits pour fournir des services à durée déterminée accessibles à leurs Utilisateurs finaux (chacun d'entre eux étant désigné par le terme "Programme Cloud/MSP"). Les conditions spécifiques du Programme Cloud/MSP géré par les Fournisseurs sont énumérées dans un document séparé du Fournisseur fourni à MSP et dans le guide du programme du Fournisseur applicable.

2.2 "Utilisateur final" désigne tout client de l'Acheteur qui achète les Produits ou Services par l'intermédiaire de l'Acheteur.

2.3 "Moyens électroniques" : tout moyen électronique, y compris, mais sans s'y limiter, sur le Web, par EDI ou XML, ou Inside Line®.

2.4 " IM " signifie Ingram Micro North Africa Sarl.

2.5 "Propriété intellectuelle" : toutes les marques, tous les droits d'auteur et tous les autres droits de propriété intellectuelle.

2.6 "Services gérés" : les services de gestion à distance de l'infrastructure et/ou des systèmes de l'utilisateur final et/ou de l'infrastructure/l'abonnement hébergé(e) de l'utilisateur final.

2. 7 "MSP" désigne une entité qui a l'intention de fournir un service informatique par abonnement permettant aux utilisateurs finaux d'accéder à la puissance de calcul ou de traitement ou aux applications logicielles ou au matériel qui sont installés et exploités sur les systèmes de l'entité et/ou sur les systèmes et/ou les appareils de l'utilisateur final ou sur les systèmes d'une entité tierce et/ou les systèmes du Fournisseur, et qui détient un contrat et/ou un partenariat valide avec le Fournisseur concerné pour participer au Programme Cloud/MSP souhaité, si le Fournisseur concerné l'exige, et qui est en totale conformité avec la Pièce du Fournisseur concerné et les conditions actuelles du Programme Cloud/MSP telles qu'elles sont définies par le Fournisseur.

2.8 "Produit non conforme" désigne un Produit qui n'est pas conforme aux Garanties du Fournisseur.

2.9 "Données personnelles" désigne les informations relatives à une personne identifiée ou identifiable, telles que définies dans la législation applicable en matière de protection des données.

2.10 "Acheteur" : la personne, l'entreprise ou la société nommée ci-dessous qui achète les produits à IM.

2.11 "Produits" : tous les produits (y compris les logiciels) ou services, le cas échéant, fournis à l'acquéreur par IM et décrits dans la facture d'IM.
2.12 "Services" : tous les services fournis ou exécutés par IM ou ses prestataires de services agréés à l'acquéreur.
2.13 "Fournisseur" : le fabricant ou l'éditeur d'un produit particulier.
2.14 "Garanties du fournisseur" : les garanties, le cas échéant, fournies par le fournisseur d'un produit donné.
2.15 "Conditions" : tous les termes et conditions contenus dans le présent document, y compris tous les termes et conditions contenus dans toute annexe, fiche, schéma, pièce ou tout autre document joint, annexé ou lié au présent document.

3 COMMANDES

3.1 Toutes les commandes de produits passées par l'acheteur
(i) doivent être passées conformément aux conditions de commande d'IM ; et
3.2 sont soumises à l'acceptation d'IM. Une commande sera considérée comme acceptée par IM lorsque IM expédie les Produits, ou lorsqu'une commande en souffrance ou un retard de livraison est confirmé par écrit par un représentant autorisé d'IM à l'Acheteur, ou lorsque IM commence à exécuter le Service commandé, ou lorsque la commande est confirmée par écrit par IM (y compris par courrier électronique et d'autres moyens électroniques).IM peut, à sa propre discrétion, rejeter toute commande passée par l'Acheteur s'il y a une offre insuffisante de Produits qui empêche IM d'être en mesure d'exécuter ladite commande.
3.3 A L'EXCEPTION DES PROGRAMMES CLOUD/MSP IDENTIFIES PAR IM ET AUTORISES PAR LE FOURNISSEUR DANS LE CADRE DESQUELS LES PRODUITS NE SONT PAS DESTINES A LA REVENTE, TOUS LES PRODUITS VENDUS A L'ACHETEUR SONT STRICTEMENT DESTINES A LA REVENTE AUX UTILISATEURS FINAUX (QUI ACHÈTENT POUR UN USAGE INTERNE) DANS LE(S) PAYS AUTORISE(S) PAR LE FOURNISSEUR DES PRODUITS. L'acheteur accepte d'indemniser et de dégager IM de toute responsabilité, coût ou dommage découlant de la revente des produits par l'acheteur en dehors des pays autorisés par le fournisseur des produits.
3.4 Dans la mesure où le droit applicable le permet et sauf accord écrit d'un représentant autorisé d'IM, l'Acheteur ne peut annuler une commande qui a été acceptée par IM.
3.5 IM décline toute responsabilité en cas d'erreur dans le bon de commande de l'Acheteur.

4 PRIX

4.1 Un devis établi par IM ne constitue pas une offre et IM se réserve le droit de retirer ou de réviser tout devis à tout moment avant l'acceptation par IM de la commande de l'acheteur.
4.2 Le prix des produits sera le prix indiqué par IM. Tous les prix sont susceptibles d'être modifiés sans préavis et seront établis au moment de l'acceptation de la commande par IM. Les prix des produits en rupture de stock ne sont pas garantis.

5 CONDITIONS DE CRÉDIT ET DE PAIEMENT

5.1 Sauf accord écrit d'un représentant autorisé d'IM, le paiement est exigé avant la livraison des produits à l'acheteur. IM se réserve le droit d'annuler le bon de commande et de ne pas livrer les produits si l'acheteur ne paie pas le prix avant la livraison.
5.2 Tous les paiements doivent être effectués en MAD si l'Acheteur est un résident marocain tel que défini par la réglementation marocaine des changes ou en USD si l'Acheteur est une entité considérée comme non-résidente au sens de cette réglementation.
5.3 L'Acheteur doit payer à IM tout montant qu'il doit à IM dans son intégralité et l'acheteur accepte irrévocablement et inconditionnellement d'effectuer les paiements de toutes les factures à leurs dates d'échéance respectives, malgré tout droit de compensation que l'Acheteur pourrait avoir et l'Acheteur renonce par la présente à tout droit de compensation ou de déduction de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les litiges commerciaux. Le temps est un élément essentiel.
5.4 Si l'acquéreur souhaite demander une limite de crédit ou un délai de paiement, il doit fournir à IM toutes les informations financières raisonnablement demandées par IM de temps à autre pour l'établissement ou le maintien de la limite de crédit de l'acquéreur.
5.5 IM se réserve le droit de modifier ou de révoquer la limite de crédit de l'acquéreur en fonction de l'évolution de sa politique de crédit ou de la situation financière de l'acquéreur et/ou de ses antécédents de paiement, et ce sans préavis.
5.6 L'acquéreur est tenu de payer tous les frais de recouvrement, y compris les honoraires raisonnables d'avocat.

5A. DÉFAUT DE PAIEMENT

5A.1. Des frais de service d'un montant égal à un et demi pour cent (1 ½%) par mois ou au montant maximum autorisé par la loi seront prélevés sur tous les montants en souffrance à compter de la date d'exigibilité du paiement jusqu'à la date du paiement intégral, selon le montant le moins élevé.
5A.2 Sans préjudice des droits ou recours dont IM peut disposer en droit ou en fait, si l'acheteur ne paie pas à temps à IM :

(a) tous les montants dus par l'acheteur à IM sur un compte quelconque deviendront immédiatement exigibles et payables, ainsi que les frais légaux d'exécution ; et/ou
(b) IM peut immédiatement suspendre l'octroi de crédits à l'acquéreur jusqu'au paiement intégral des sommes dues ; et/ou
(c) IM peut retarder ou annuler les livraisons futures et/ou réduire ou annuler tout ou partie des remises quantitatives accordées à l'acquéreur.

6 TAXES

6.1 Sauf indication contraire dans les présentes conditions (ou par écrit par le représentant autorisé d'IM), tous les prix indiqués pour les produits s'entendent hors taxes, frais de traitement, de livraison, d'agents et autres frais, droits ou impôts applicables.
6.2 L'acheteur doit payer à IM, sur demande, toute taxe (autre que l'impôt sur le revenu) payable en vertu des présentes conditions, toute affaire ou chose faite en vertu des présentes conditions ou tout paiement, reçu ou autre transaction envisagée par les présentes conditions, y compris toute taxe sur les biens et services, droit de douane, droit d'accise, droit de timbre, autre droit, charge gouvernementale, frais, prélèvement ou impôt, ainsi que toute amende, pénalité ou intérêt payable en raison d'un manquement de l'acheteur.
6.3 L'acheteur doit payer l'intégralité du montant dû à IM en vertu de la présente clause et ne doit déduire de ce montant aucune taxe liée à l'achat des produits. Si l'acquéreur est tenu de payer une retenue à la source, une charge ou un prélèvement au titre de tout paiement dû à IM en vertu de la présente clause, l'acquéreur majorera les paiements effectivement effectués de manière à ce que IM reçoive les sommes dues en vertu de la présente clause dans leur intégralité et sans aucune déduction au titre de cette retenue à la source, de cette charge ou de ce prélèvement.

7 EXPÉDITION ET LIVRAISON

7.1 La livraison à une adresse locale se fera par le biais du transport terrestre d'IM et sera soumise à des frais de transport et de gestion. La livraison à une adresse internationale est soumise à des conditions et à des frais supplémentaires.
7.2 Les délais de livraison communiqués à l'Acheteur ne sont que des estimations et IM ne sera pas responsable des pertes, dommages ou retards subis ou encourus par l'Acheteur ou ses Acheteurs en raison d'une livraison tardive ou d'une absence de livraison des produits ou d'une exécution tardive des services, quelle qu'en soit la cause.
7.3 IM peut effectuer des livraisons partielles de toute commande, et chaque livraison partielle constituera une fourniture distincte des produits ou des services conformément aux présentes conditions.
7.4 Lors de la réception des produits, l'acheteur doit signer le bon de livraison si le représentant d'IM le demande. IM est en droit de supposer que toute personne qui semble et prétend raisonnablement avoir l'autorité de prendre livraison et qui signe un bordereau concernant les produits au nom de l'acquéreur ou du client de l'acquéreur (si IM a accepté de livrer directement) a effectivement l'autorité nécessaire.
7.5 Lorsque IM a accepté d'expédier des produits ou d'exécuter des services directement au client de l'acquéreur, toute expédition ou exécution sera considérée comme une livraison à l'acquéreur et tout refus du client de l'acquéreur d'accepter la livraison ou l'exécution sera considéré comme un refus de la part de l'acquéreur. Il incombe à l'acheteur de signaler tout écart de livraison conformément à la clause 7B.1 et de se conformer à la clause 7B.2 ci-dessous lorsque les produits sont expédiés directement à l'acheteur de l'acheteur ou lorsque les produits sont transmis par l'acheteur à ses clients.
7.6 L'acquéreur accepte de fournir à IM une preuve de livraison ("POD"), des documents de dédouanement ou toute autre preuve qu'IM peut raisonnablement exiger en ce qui concerne la livraison aux utilisateurs finaux à tout moment, et l'acquéreur accepte d'indemniser IM pour toute réclamation faite à l'encontre d'IM par un tiers résultant du non-respect de cette disposition par l'acquéreur ou y étant liée.

7A. LOGICIEL

7A.1. Dans la mesure où un produit fourni en vertu des présentes conditions est un logiciel, outre les présentes conditions, ce logiciel sera fourni conformément aux conditions de l'accord de licence applicable.
7A.2. Les contrats de licence de logiciel peuvent être fournis avec le logiciel, peuvent être remis séparément à l'acheteur pour exécution ou peuvent nécessiter une acceptation à l'écran de la part de l'acheteur. L'acheteur accepte d'utiliser le produit logiciel conformément aux termes et conditions de l'accord de licence concerné.
7A.3. Lorsque le terme "fourniture" est utilisé dans les présentes conditions pour désigner un produit logiciel, il désigne la vente et l'achat de la licence d'utilisation de ce produit logiciel.
7A.4. Dans la mesure où un produit fourni en vertu des présentes conditions est un logiciel, l'acheteur reconnaît que la livraison de la licence de logiciel par tout moyen de livraison (y compris, mais sans s'y limiter, la livraison par courrier électronique) est considérée comme la livraison des produits.

7B. INSPECTION ET ACCEPTATION

7B.1 Dans le cas de tous les Produits commandés, l'Acheteur doit :
(i) (pour les produits non logiciels) inspecter ces produits lors de leur livraison dans les locaux de l'Acheteur.
(ii) (pour les produits logiciels) tester ou inspecter ces produits logiciels dès qu'IM en autorise le téléchargement par l'acheteur.
7B.2. Si l'acquéreur allègue que les produits ne sont pas conformes à sa commande, il doit en informer IM par écrit dans les trois jours ouvrables suivant la livraison ou le téléchargement (selon le cas). Cette notification doit être raisonnablement détaillée et expliquer la divergence ou la raison pour laquelle le produit acheté a été refusé.
7B.3. En l'absence d'une telle notification et dans la mesure où le droit applicable le permet, les produits seront réputés conformes au bon de commande, exempts de défauts et irrévocablement acceptés par l'acheteur.

7C. TITRE DE PROPRIÉTÉ ET RISQUE

7C.1. Le risque lié aux produits est transféré à l'acheteur dès la livraison des produits à l'acheteur, à l'agent de l'acheteur ou à la garde ou au contrôle de l'acheteur, ou dès l'enlèvement des produits par le transporteur ou l'agent désigné par l'acheteur.
7C.2. La propriété des produits fournis par IM à l'acheteur ne sera pas transférée à l'acheteur et restera la propriété absolue d'IM jusqu'à ce que l'acheteur ait payé à IM toutes les sommes qui lui sont dues par l'acheteur pour tout compte. IM et/ou le(s) concédant(s) de licence tiers concerné(s) conserve(nt) à tout moment la propriété des produits qui sont des logiciels.
7C.3. Jusqu'au paiement intégral du prix du produit à IM, l'acheteur :
(a) doit séparer et stocker les produits de manière à indiquer clairement qu'ils sont la propriété d'IM.
(b) L'acquéreur peut vendre les produits et doit tenir un registre des produits dans le cours normal de ses activités en tant qu'agent fiduciaire de IM et l'acquéreur accepte de déposer tous les produits d'une telle vente (y compris tout produit reçu d'une réclamation d'assurance) sur un compte bancaire séparé et accepte de ne pas mélanger les produits avec d'autres fonds et de détenir les fonds en dépôt pour IM et de rendre compte immédiatement de ces produits à IM.
7C.4. Si l'acheteur n'a pas respecté les présentes conditions, il autorise IM à pénétrer à tout moment dans les locaux où sont stockés les produits d'IM afin de permettre à ce dernier d'inspecter les produits et/ou de les réclamer. Cette inspection sera effectuée en présence d'un huissier de justice agissant en application de la loi applicable.
7C.5 Si l'acheteur vend, cède ou traite d'une autre manière les produits ou une partie de ceux-ci avant qu'IM n'ait reçu le paiement intégral, l'acheteur doit en informer IM par écrit, aux dates demandées par IM, en précisant tous les détails des produits vendus, cédés, utilisés ou traités d'une autre manière.
7C.6 L'acquéreur reconnaît que, dans le cas des produits logiciels, tout refus ou défaut de paiement peut entraîner l'annulation de la licence d'utilisation du produit logiciel.
7C.7 L'acheteur accepte que les dispositions de la présente clause s'appliquent en dépit de tout accord en vertu duquel IM accorde un crédit à l'acheteur.

8 GARANTIE

8.1 IM ne fabrique pas les produits (ou, lorsque les produits comprennent un logiciel, ne publie pas le logiciel et ne lui accorde pas de licence) et, sous réserve des conditions énoncées ci-dessous dans la présente clause 8, IM ne vend les produits qu'en bénéficiant de la garantie du fournisseur.
8.2 Dans la mesure où la loi le permet,
(i) Les produits sont couverts par les garanties du fournisseur.
(ii) l'entière responsabilité d'IM en ce qui concerne les garanties des produits est de transmettre à l'acheteur le bénéfice de ces garanties du fournisseur.
(iii) Les garanties du fournisseur remplacent tous les autres termes, assurances, conditions et garanties, qu'ils soient implicites en vertu de la loi ou autrement (y compris les garanties implicites relatives à la qualité marchande et à l'aptitude à l'emploi) et IM exclut expressément tous les autres termes, garanties, conditions et garanties.
(iv) IM ne garantit pas que des installations de réparation ou des pièces seront disponibles pour l'un quelconque des produits.
8.3 Les produits logiciels ne sont pas garantis par IM en vertu des présentes conditions. Ces produits sont garantis conformément aux accords de licence régissant leur utilisation.

9 RETOURS DE PRODUITS

9.1 Les retours sont soumis aux instructions d'IM en la matière.
9.2 L'acheteur doit notifier par écrit à IM les produits qu'il souhaite retourner dans les 30 jours suivant la date de la facture relative à ces produits.
9.3 Toute demande de retour de produits par l'acheteur sera traitée conformément aux instructions d'IM en matière de retour.
9.4 Tout produit de remplacement devant être expédié à l'acheteur conformément aux instructions de retour sera envoyé par IM à l'acheteur par fret ordinaire prépayé.
9.5 IM n'est pas responsable des dommages ou défauts des produits causés par un stockage, un entreposage ou un transport inapproprié, ou par une négligence, un abus

ou une utilisation, une installation, un entretien ou une réparation non autorisée des produits IM.
9.6 Les dispositions de la présente clause ne s'étendent pas aux produits qui ont été ajoutés, modifiés ou altérés par une personne autre qu'IM.

10 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

10.1 L'acheteur reconnaît que
(i) la propriété intellectuelle incorporée dans ou en rapport avec les produits et toute documentation, pièce ou logiciel connexe est la propriété exclusive d'IM ou de ses fournisseurs ; et
(ii) toute propriété intellectuelle d'IM ou de ses fournisseurs ne peut être utilisée par l'acquéreur qu'avec l'autorisation écrite expresse d'IM ou de ses fournisseurs et que cette autorisation ne s'étend qu'à l'utilisation essentielle aux fins qui y sont énoncées.
10.2 L'acquéreur ne doit pas enregistrer ou utiliser les marques, le nom commercial, le nom de domaine, le style commercial ou la désignation commerciale ou le dessin, utilisés par IM ou ses fournisseurs en relation avec les produits.
10.3 IM N'A PAS L'OBLIGATION DE DEFENDRE, D'INDEMNISER OU DE TENIR L'ACHETEUR INDEMNE DE TOUS DOMMAGES ET COUTS ENCOURUS PAR L'ACHETEUR DU FAIT DE LA VIOLATION DE BREVETS OU DE MARQUES OU DE LA VIOLATION DE DROITS D'AUTEUR PAR LES PRODUITS. IM N'ASSUMERA AUCUNE RESPONSABILITE A L'EGARD DE L'ACHETEUR OU D'UN TIERS A CET EGARD.
10.4 L'acheteur indemnisera IM de toutes les responsabilités, dommages, coûts et dépenses qu'IM pourrait subir ou encourir à la suite de tout travail effectué par IM conformément aux spécifications de l'acheteur ou à la suite de la combinaison ou de l'utilisation des produits avec d'autres équipements, pièces ou logiciels non fournis par IM, et qui entraînerait la violation de la propriété intellectuelle de toute personne.

11 INFORMATION, PROTECTION DES DONNEES ET CONFIDENTIALITE

11.1 Dans le cadre de la relation commerciale entre IM et l'acquéreur, il peut être nécessaire ou souhaitable qu'IM divulgue à l'acquéreur certaines informations commerciales et/ou techniques non publiques portant la mention "confidentiel" ou qui, de par leur nature, devraient raisonnablement être considérées comme confidentielles (les "informations confidentielles"). L'acquéreur protégera les informations confidentielles contre toute divulgation ou tout accès non autorisé en faisant preuve du même degré de diligence que celui qu'il met en œuvre pour protéger ses propres informations confidentielles, ce qui ne saurait en aucun cas être inférieur à une diligence raisonnable. Les informations confidentielles d'IM peuvent être divulguées par l'acheteur à ses employés, affiliés ou agents qui ont besoin de les connaître et qui sont tenus de respecter les conditions de confidentialité énoncées dans le présent document. Les obligations de confidentialité ne s'appliquent pas aux informations qui sont ou deviendront accessibles au public, qui sont déjà en possession de l'acquéreur avant qu'une partie n'y ait accès, qui sont développées de manière indépendante par l'acquéreur ou qui sont obtenues à juste titre de tiers, ou dont la divulgation peut être exigée par la loi ou dans le cadre de la résolution d'un litige. L'acheteur reconnaît avoir lu et compris la déclaration de confidentialité d'IM, disponible à l'adresse https://corp.ingrammicro.com/privacy-statement.aspx, et s'engage à tout moment à ne rien faire qui puisse constituer une violation de la déclaration de confidentialité.
11.2 Tous les prix des produits, leur description, leur disponibilité et les informations connexes ("informations") fournis par IM, sous quelque forme que ce soit, sont la propriété d'IM ou de ses fournisseurs. IM accorde par la présente à l'acquéreur une licence limitée, non exclusive et non transférable lui permettant d'utiliser les informations pour son usage interne uniquement dans le cadre de l'achat et de la vente par l'acquéreur des produits vendus par IM à ce dernier. IM est en droit de cesser de fournir des informations à tout moment et sans préavis. L'acheteur s'engage à garder confidentielles les informations et à ne pas les utiliser, les révéler, les rapporter, les publier, les divulguer ou les transférer, directement ou indirectement, à toute autre personne ou entité, et à ne pas les utiliser à d'autres fins que celles autorisées par le présent document. IM ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, sur les informations ou leur exactitude. Toutes les informations sont fournies à l'acquéreur "en l'état". Si IM fournit des informations à l'acquéreur par voie électronique, l'acquéreur accepte de les mettre à jour régulièrement afin d'en garantir l'exactitude. En particulier, mais sans s'y limiter, l'acquéreur n'est pas autorisé à utiliser les informations à d'autres fins que dans le cadre de l'activité normale d'un revendeur et n'est pas autorisé à utiliser, reproduire ou afficher les informations d'une manière qui, de l'avis d'IM, (1) permettrait de les identifier comme des informations obtenues auprès d'IM, (2) permettrait de comparer les informations avec celles d'autres fournisseurs concernant les produits ou (3) pourrait nuire aux intérêts commerciaux d'IM.
11.3 L'acquéreur accepte qu'IM divulgue à ses fournisseurs et à d'autres parties intéressées certains détails concernant les activités d'IM avec l'acquéreur, y compris aux agences de notation financière et aux assureurs, ainsi que les ventes par IM des produits des fournisseurs respectifs à l'acquéreur. L'acquéreur

accepte qu'IM utilise les données de l'acquéreur, y compris les données de l'utilisateur final et les données personnelles, à des fins de marketing et de vente de produits à l'acquéreur, et l'acquéreur accepte qu'IM collecte, stocke et traite ces données à cette fin. L'acquéreur déclare et garantit qu'il dispose de tous les consentements ou autres autorisations légales nécessaires pour partager les données de l'utilisateur final avec IM aux fins de la commercialisation et de la vente des produits. L'acquéreur accepte de recevoir des informations sur les produits, des promotions et d'autres communications d'IM par courrier électronique et d'autres outils de communication jusqu'à ce que l'acquéreur choisisse de ne plus recevoir ces communications.

11.4 Si IM reçoit des données à caractère personnel concernant les clients de l'acquéreur à des fins de livraison directe de produits ou de services ou à toute autre fin similaire, IM reconnaît que l'acquéreur est le responsable du traitement des données et qu'il conserve tous les droits, titres et intérêts relatifs à ces données à caractère personnel. L'acquéreur déclare et garantit que toutes les données personnelles fournies à IM ont été collectées avec le consentement adéquat du client ou qu'il est légalement autorisé ou tenu de les divulguer à IM.

11.5 La collecte, l'utilisation, le stockage, le traitement, la divulgation et la suppression par IM des données personnelles fournies par l'acquéreur dans le cadre du présent accord sont régis par la déclaration de confidentialité située à l'adresse https://corp.ingrammicro.com/privacy-statement.aspx ou à tout autre endroit susceptible d'être mis à jour par IM de temps à autre ("Déclaration de confidentialité").

12 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

12.1 L'ACHETEUR ACCEPTE QUE LA RESPONSABILITE DE IM POUR LES DOMMAGES DIRECTS LIES A TOUT PRODUIT ET RESULTANT DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES, QUE CE SOIT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT, D'UN ACTE DELICTUEL OU AUTRE, NE DEPASSE PAS LE MONTANT NET PAYE A IM PAR L'ACHETEUR POUR CE PRODUIT QUI FAIT L'OBJET DE LA RECLAMATION.

12.2 EN AUCUN CAS IM NE SERA RESPONSABLE ENVERS L'ACHETEUR OU TOUTE AUTRE PARTIE DES DOMMAGES INDIRECTS, SPECIAUX, PUNITIFS OU CONSECUTIFS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA PERTE DE BONNE VOLONTE, LA PERTE DE BENEFICES ANTICIPES, OU TOUTE AUTRE PERTE ECONOMIQUE RESULTANT DE OU EN RELATION AVEC LA VIOLATION OU LE NON-RESPECT PAR IM DES PRESENTES CONDITIONS, OU LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN, L'UTILISATION OU LA PERFORMANCE DE TOUT PRODUIT OU INFORMATION QU'IM PEUT FOURNIR, MEME SI L'ACHETEUR A ETE INFORME DE LA POSSIBILITE DE CES DOMMAGES ET IL RENONCE EXPRESSEMENT A TOUTE RECLAMATION RELATIVE A CES DOMMAGES.

13 RESPECT DES LOIS SUR L'EXPORTATION

13.1 L'acheteur reconnaît et doit informer son client que les produits peuvent faire l'objet d'un contrôle à l'exportation par le ministère du commerce des États-Unis ("US") ou par l'Union européenne ("UE") ou par le Royaume-Uni ("RU") ou par les autorités néerlandaises et que les produits peuvent nécessiter une autorisation avant d'être exportés depuis le Maroc ou d'être réexportés ou transférés.

13.2 L'acheteur s'engage à ne pas exporter, réexporter ou distribuer de quelque manière que ce soit les produits, ou des produits directs de ceux-ci, en violation de toute loi ou réglementation sur le contrôle des exportations des États-Unis, de l'UE, des Pays-Bas, du Royaume-Uni ou du Maroc.

13.3 L'acheteur garantit qu'il informera IM par courrier électronique, dans le bon de commande ou dans le certificat de produit à usage restreint, que les produits seront utilisés par qui, en particulier par sa propre société ou par un utilisateur final spécifique.

L'acheteur garantit en outre que les produits

(i) ne seront pas utilisés pour un usage final militaire tel que défini à l'article 4, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 428/2009 ;

(ii) ne seront pas utilisés à des fins de perturbation, d'interception ou de surveillance des réseaux de télécommunication ou des communications du réseau de protocole Internet qui pourraient contribuer ou permettre des violations des droits de l'homme, ou des systèmes, équipements et composants destinés à exécuter des "fonctions cryptanalytiques" afin de vaincre, d'affaiblir ou de contourner la "sécurité de l'information" ;

(iii) ne seront pas utilisés dans le cadre d'une activité explosive nucléaire ou d'une activité de cycle de combustible nucléaire non garantie ; ne seront pas utilisés dans le cadre du développement, de la production, de la manipulation, de l'exploitation, de l'entretien, du stockage, de la détection, de l'identification ou de la diffusion d'armes chimiques, biologiques ou nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires ou du développement, de la production, de l'entretien ou du stockage de missiles pouvant servir de vecteurs à de telles armes, et ne seront pas revendus si nous savons ou soupçonnons qu'ils sont destinés ou susceptibles d'être utilisés à une telle fin ; et

(iv) ne seront pas réexportés ou autrement revendus ou transférés vers une destination soumise à un embargo des Nations unies, de l'Union européenne, de l'OSCE ou des États-Unis, lorsque cet acte constituerait une violation des termes de cet embargo, ou vendus à des

sociétés ou à des personnes figurant sur la Denied Persons List publiée par le ministère du commerce des États-Unis ou réexportés ou revendus à la Russie ou aux territoires occupés de l'Ukraine ou à tout acheteur qui n'assume pas une obligation similaire.

(v) L'acheteur certifie qu'il n'exportera ni ne réexportera aucun produit en sachant qu'il sera utilisé dans la conception, le développement, la production ou l'utilisation d'armes chimiques, biologiques, nucléaires ou balistiques, ou dans une installation se livrant à de telles activités, à moins qu'il n'ait obtenu l'autorisation préalable du ministère américain du commerce.

13.4 L'acheteur certifie qu'il ne se livrera pas à la revente, à l'exportation, à la réexportation ou au transfert de ces biens, directement ou indirectement, sans la licence d'exportation requise ou une autre approbation en vertu des réglementations EAR et/ou OFAC, à :

(I) toute partie qui est (1) un utilisateur final militaire ou (2) qui utilisera le produit pour une utilisation finale militaire, si le produit est décrit dans le supplément n° 2 à la partie 744 de l'EAR, ou

(II) toute partie qui est (1) un utilisateur final militaire ou (2) qui utilisera le produit pour une utilisation finale militaire située en Chine, en Russie ou au Venezuela, si le produit est un microprocesseur et les logiciels et technologies associés tels que décrits dans la section 744.17 de l'EAR, ou

(III) toute partie qui est (1) un utilisateur final militaire ou (2) qui utilisera le produit pour une utilisation finale militaire située en Chine, en Russie ou au Venezuela, si le produit est décrit dans la section 744.21 de l'EAR, ou

(IV) toute partie qui est un "utilisateur final gouvernemental plus sensible" si le produit est décrit dans la section 740.17(b)(2) des EAR.

14 RESPECT DE LA LOI ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

14.1 IM et l'acquéreur s'engagent à respecter toutes les lois et réglementations applicables à l'exécution de leurs obligations respectives en vertu des présentes conditions générales. L'acquéreur accepte de se conformer à la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (U.S. Foreign Corrupt Practices Act), à la loi britannique sur la corruption (UK Bribery Act 2010) et à la législation correspondante applicable dans les juridictions où l'acquéreur exerce ses activités. L'Acquéreur n'a pas effectué, et n'effectuera pas, de paiement direct ou indirect, d'offre de paiement ou d'autorisation de paiement, d'argent, de cadeau, de promesse de don ou d'autorisation de don, de quoi que ce soit de valeur à un représentant du gouvernement ou à la famille immédiate d'un tel représentant, dans le but d'influencer un acte ou une décision du gouvernement ou de cette personne afin d'aider, directement ou indirectement, l'Acquéreur à obtenir ou à conserver un marché, ou à s'assurer un avantage inapproprié.

14.2 Le code de conduite d'IM régit la conduite des associés d'IM et comprend notamment l'interdiction de recevoir et de solliciter des cadeaux, des gratifications, des divertissements et d'autres marques de courtoisie pour et de la part des clients, à moins que certaines conditions ne soient remplies. L'acheteur s'engage à respecter cette politique dans le cadre de ses activités avec IM. Une copie du Code de conduite d'IM est disponible sur www.ingrammicro.com ou sur demande.

14.3 Les codes de conduite de certains fournisseurs (disponibles sur le site web du fournisseur concerné ou sur demande) peuvent s'appliquer à l'achat, à la vente et à la commercialisation de leurs produits ou services. Il incombe à l'Acheteur de connaître et de respecter le code de conduite du fournisseur concerné et, en commandant des produits et/ou des services à IM, l'Acheteur accepte d'être lié par ces codes de conduite.

14.4 L'acheteur accepte d'indemniser et de dégager IM de toute responsabilité, de tout coût ou de tout dommage résultant du non-respect par l'acheteur des présentes conditions ou des lois et règlements applicables.

15 RELATIONS ENTRE LES PARTIES

15.1 La relation de l'acquéreur avec IM est celle d'un contractant indépendant. L'acquéreur n'a pas, et ne prétend pas avoir, le pouvoir, le droit ou l'autorité de lier IM, ou d'assumer ou de créer une obligation ou une responsabilité, expresse, implicite ou apparente, pour le compte de IM ou au nom de IM, sauf dans les cas expressément prévus par les présentes. Aucune disposition des présentes conditions générales ne peut être interprétée comme faisant de l'acquéreur et de IM des partenaires ou comme créant des relations employeur/employé, franchiseur/franchisé ou mandant/mandataire entre les parties. L'acquéreur ne donnera aucune garantie, ni ne fera aucune déclaration, écrite ou orale, au nom de IM.

16 RESTRICTIONS. REMISE SPÉCIALE ET RÉPERCUSSION.

16.1 Tous les produits livrés à l'acheteur en vertu des présentes peuvent faire l'objet de restrictions supplémentaires quant à leur utilisation, y compris celles spécifiées par le fournisseur.

16.2 L'Acheteur est seul responsable du respect de ces restrictions et exigences et accepte d'indemniser et de dégager IM de toute responsabilité, coût ou dommage résultant de la violation directe ou indirecte par l'Acheteur de ces restrictions et exigences.

16.3 Si IM transmet à l'Acheteur une remise spéciale accordée par le Vendeur à un utilisateur final, l'Acheteur doit s'assurer que cette remise spéciale est répercutée

au profit de l'utilisateur final. Cela signifie également que le prix payé par l'acheteur à l'utilisateur final ne doit pas dépasser le prix de revente maximum. Le "prix de revente maximum" est le prix de détail total estimé pour les produits, tel que fourni par le vendeur, moins la remise spéciale applicable.

17 DROIT APPLICABLE/CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

17.1 Les présentes conditions sont régies et interprétées conformément aux lois du Maroc, à l'exclusion des règles ou principes de conflit ou de choix de la loi qui pourraient renvoyer à la loi d'une autre juridiction. La Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas aux présentes conditions. Les tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Commerce de Casablanca seront compétents pour trancher les litiges entre IM et l'Acheteur. Dans le cas où cela n'est objectivement pas possible dans un cas spécifique, les tribunaux marocains seront compétents en tout état de cause.

18 FORCE MAJEURE

18.1 IM ne sera pas responsable de tout retard ou de tout manquement à l'une de ses obligations au titre des présentes conditions générales résultant d'une cause échappant au contrôle raisonnable d'IM, y compris, mais sans s'y limiter : l'incapacité de l'Acheteur ou des clients de l'Acheteur à fournir en temps voulu les données, informations ou spécifications nécessaires ; toute modification des données, informations ou spécifications apportée par l'Acheteur ou le client de l'Acheteur ; les défauts de conception, vices ou erreurs des fabricants d'équipements tiers ; les cas de force majeure ; les pannes ou coupures d'électricité sur Internet ; les intempéries ; les incendies ; les explosions ; les inondations ; les grèves ; les arrêts de travail ; les ralentissements ; la perte de temps ; la perte de productivité ; la perte de temps ; grèves, arrêts de travail, ralentissements ou autres conflits sociaux, accidents, émeutes ou troubles civils, actes de guerre, de sabotage ou de terrorisme, conditions dangereuses présentant une menace pour la sécurité ou la santé du personnel d'IM, actes de gouvernement, incapacité d'obtenir toute licence ou consentement nécessaire concernant tout logiciel de tiers, et retards des fournisseurs ou pénuries de matériel. Les dates d'exécution prévues seront prolongées pour ces raisons.

19 GÉNÉRALITÉS

19.1 La version actuelle des présentes conditions, telle que publiée sur le site web d'IM au moment de la vente, constitue les conditions générales de vente applicables entre IM et l'acheteur. L'Acheteur comprend et donne son consentement à ce que ces conditions soient modifiées de temps à autre sans préavis, à la seule discrétion d'IM. En continuant à passer des commandes de produits, l'acheteur sera réputé avoir accepté les conditions révisées.

19.2 Aucune modification des présentes conditions par l'acquéreur ne sera effective si elle n'est pas faite par écrit et signée par un agent dûment autorisé des deux parties.

19.3 Toute disposition des présentes conditions qui est invalide ou inapplicable sera réduite dans la mesure nécessaire, et les autres dispositions resteront inchangées.

19.4 L'acheteur convient que le fait pour IM de ne pas exercer ou de retarder l'exercice d'un droit ou d'un pouvoir en vertu des présentes conditions ne constitue pas une renonciation.

19.5 L'acquéreur ne peut céder ou tenter de céder aucun des droits et obligations qui lui incombent en vertu des présentes conditions.

20 SERVICES

20.1 Si cela est convenu dans un cas particulier, IM fournira des services de configuration à l'acquéreur. Les services de configuration seront facturés au prix convenu au moment de l'acceptation de la commande. L'acquéreur est seul responsable de l'exactitude de sa commande, de la spécification des composants et de leur configuration, et de la garantie que le produit configuré spécifié est satisfaisant aux fins pour lesquelles il est requis, y compris, mais sans s'y limiter, qu'il a une fonctionnalité globale suffisante, et qu'il supportera, sera compatible et interopérable avec tout matériel, logiciel ou intergiciel avec lequel il est censé fonctionner.

20.2 IM peut proposer d'autres services à l'acquéreur, y compris l'exécution directe et la facturation, les services d'installation et d'assistance, le stockage et la consolidation, d'autres services logistiques, les services de formation, l'évaluation technique et les services gérés, les services en nuage, les services de conseil, etc. Ces services seront fournis dans le cadre des présentes conditions, en plus des conditions spécifiques convenues par écrit avec l'acheteur.

20.3 Les conditions suivantes s'appliquent à tous les services fournis par IM en vertu des présentes, y compris, mais sans s'y limiter, les services professionnels, d'évaluation technique et de gestion, les services de conseil, de formation ou les services en nuage achetés auprès d'IM :

(i) Recours à des sous-traitants. IM fera appel à ses propres employés et/ou sous-traitants pour fournir les services. La désignation et la gestion des employés et des sous-traitants sont laissées à l'entière discrétion d'IM et le recours à des sous-traitants ne nécessite pas l'accord de l'Acheteur.

(ii) Utilisation des services. L'acheteur accepte d'indemniser IM et de le dégager de toute responsabilité, de tout coût ou de tout dommage résultant de réclamations de tiers ayant reçu le droit d'accéder aux services.
(iii) .
(iv) Sécurité. Dans la seule mesure où les données de l'acheteur ou du client de l'acheteur sont perdues directement en raison d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle d'IM ou de ses sous-traitants, IM déploiera des efforts commercialement raisonnables, à ses frais, pour aider l'acheteur ou le client de l'acheteur concerné à restaurer les données en question ; à condition, toutefois, que les obligations de IM en vertu de la présente section soient subordonnées au maintien, par l'acheteur ou le client de l'acheteur concerné, des pratiques et des normes utilisées dans le cadre d'opérations bien gérées en ce qui concerne la sauvegarde de leurs données respectives et l'utilisation d'outils antivirus et de protection contre les virus de qualité professionnelle en ce qui concerne l'acheteur et les clients de l'acheteur. Il s'agit de la seule obligation d'IM et du seul recours de l'acquéreur en ce qui concerne la perte de données.
20.4 En ce qui concerne les services gérés, les conditions spéciales suivantes s'appliquent :
(i) Autorisation. IM désigne le MSP en tant que MSP non exclusif sur le territoire convenu, à condition qu'à tout moment le MSP : (a) soit qualifié (et continue à l'être) pour fournir des services dans le cadre du Programme Cloud/MSP du Fournisseur applicable ; et (b) fournisse uniquement des services d'hébergement et des Services gérés aux Utilisateurs finaux ; et (c) ne redistribue pas ou ne revende pas les Produits du Fournisseur.
(ii) Engagement budgétaire. Le MSP passera à IM un ordre d'achat budgétaire de consommation de 12 mois pour les produits du fournisseur respectifs, qui ne pourra pas être annulé ou résilié par le MSP au cours de la période d'abonnement de 12 mois aux programmes Cloud/MSP. IM facturera le Service au MSP sur une base mensuelle ou annuelle, selon le cas, conformément au Programme Cloud/MSP spécifique, à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Engagement budgétaire, sur la base de la consommation de Services par le MSP telle qu'indiquée dans le rapport d'utilisation ou selon le type de Produit du Fournisseur défini dans la Pièce du Fournisseur et le Programme Cloud/MSP applicables.
(iii) En cas de renouvellement automatique de l'abonnement au Programme Cloud/MSP, le MSP est tenu de résilier son abonnement au Programme Cloud/MSP avant son renouvellement automatique, y compris directement auprès du Fournisseur si le Programme Cloud/MSP l'exige, et de payer tous les frais de résiliation associés appliqués par le Fournisseur. Si le MSP ne résilie pas son abonnement, il accepte de payer les frais pour chaque période d'abonnement renouvelée et les conditions de la section (ii) ci-dessus restent applicables pour la période d'abonnement renouvelée.
(iv) Le MSP accepte que ses obligations de paiement ne soient pas un arrangement "payé au moment du paiement". En conséquence, le défaut de paiement des services gérés par le client du MSP ne libère pas le MSP de son obligation de payer à temps IM pour les services gérés commandés par le MSP ou par son intermédiaire.
(v) Rapports. Le MSP fournira à IM des rapports d'utilisation précis et en temps utile, ainsi que tout autre rapport requis par IM, sous la forme et aux moments indiqués par IM en tant que de besoin. Le MSP doit tenir des registres complets, clairs et précis de la quantité réelle de produits utilisés par le MSP, ainsi que tout autre registre nécessaire pour démontrer le respect matériel des présentes conditions.
(vi) Tarifs. IM peut réviser les tarifs de ses services (y compris, mais sans s'y limiter, le tarif par licence/unité) moyennant un préavis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours au PSM, et ces nouveaux tarifs seront effectifs pour la durée restante.
(vii) Registres et audits. Pendant la durée d'acquisition des produits pour les services gérés et pendant une période de deux (2) ans par la suite, le MSP tiendra des registres complets, clairs et précis de la quantité réelle de produits du fournisseur utilisés par le MSP et tout autre registre nécessaire pour démontrer le respect matériel des présentes conditions. Sur préavis raisonnable, le MSP autorisera IM ou les personnes désignées par IM (qui peuvent inclure le fournisseur ou des auditeurs tiers) à vérifier les registres pertinents pour assurer le respect par le MSP de ses obligations envers IM en vertu des présentes conditions, y compris le respect de toutes les lois applicables. Tout audit de ce type sera effectué pendant les heures de bureau normales et de manière à ne pas interférer avec les activités commerciales de MSP. MSP s'engage à verser rapidement à IM tout paiement insuffisant révélé par cet audit, y compris tout intérêt dû pour ce retard de paiement. Le MSP remboursera également sans délai à IM le coût de cet audit, si celui-ci révèle : (i) un paiement insuffisant par le MSP de plus de trois pour cent (3%) des montants payables par le MSP à IM pour la période auditée, ou (ii) toute preuve matérielle que le MSP a violé une loi dont la violation entraînerait une sanction civile ou une amende supérieure à 25.000 USD (ou son équivalent en MAD) ou des sanctions pénales. MSP accepte que, pendant un audit en cours, il ne puisse pas résilier un bon de commande actif ou les présentes Conditions pour des raisons de commodité. Si un tel audit révèle un sous-paiement par le MSP de plus de trois pour cent (3%) des montants payables par le MSP à IM pour la période auditée, le MSP accepte de ne pas résilier les présentes Conditions ou une Commande

active pour des raisons de commodité au cours des vingt-quatre (24) mois suivants.

20.5 Garantie. IM NE GARANTIT PAS QUE LES SERVICES, A L'EXCEPTION DE CE QUI EST INDIQUE DANS LA DESCRIPTION DES SERVICES RESPECTIFS, REPONDRONT AUX EXIGENCES DE L'ACHETEUR OU DES CLIENTS DE L'ACHETEUR, NI QUE L'UTILISATION DES SERVICES SERA ININTERROMPUE OU EXEMPTE D'ERREURS. L'ACHETEUR ASSUME LA RESPONSABILITE DE PRENDRE LES PRECAUTIONS NECESSAIRES POUR EVITER TOUT DOMMAGE A SES ACTIVITES OU AUX ACTIVITES DE SES CLIENTS QUI POURRAIT ETRE CAUSE PAR DES DEFAUTS, DES INTERRUPTIONS OU DES DYSFONCTIONNEMENTS DANS LES SERVICES.

20.6 Limitation de la responsabilité. L'ACHETEUR ACCEPTE QUE LA RESPONSABILITE D'IM POUR LES DOMMAGES DIRECTS LIES AUX SERVICES ET RESULTANT DES PRESENTES CONDITIONS, QU'ELLE SOIT CONTRACTUELLE, DELICTUELLE OU AUTRE, NE DEPASSE PAS LE MONTANT NET PAYE A IM PAR L'ACHETEUR POUR LES SERVICES FAISANT L'OBJET DE LA RECLAMATION AU COURS DE LA PERIODE DE SIX MOIS PRECEDANT IMMEDIATEMENT LA DATE A LAQUELLE LA RECLAMATION A ETE FORMULEE.

20.7 EN AUCUN CAS IM NE SERA RESPONSABLE ENVERS L'ACHETEUR OU TOUTE AUTRE PARTIE DES DOMMAGES INDIRECTS, SPECIAUX, PUNITIFS OU CONSECUTIFS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA PERTE DE BONNE VOLONTÉ, LA PERTE DE PROFITS ANTICIPES OU TOUTE AUTRE PERTE ECONOMIQUE RESULTANT DE OU EN RELATION AVEC LA VIOLATION OU LE MANQUEMENT D'IM A RESPECTER LES PRESENTES CONDITIONS, OU LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN, L'UTILISATION OU LA PERFORMANCE DE TOUT SERVICE OU INFORMATION QU'IM PEUT FOURNIR, MEME SI UNE NOTIFICATION A ETE DONNEE QUANT A LA POSSIBILITE DE CES DOMMAGES ET L'ACHETEUR RENONCE EXPRESSEMENT A TOUTE RECLAMATION POUR DE TELS DOMMAGES.

Nous avons lu et compris les conditions. Nous acceptons les conditions et nous nous engageons à les respecter.

Dernière mise à jour : 20 décembre 2024